

Écophyto 2018 en Pays de la Loire : la mobilisation agricole s'amplifie.



L'objectif du Grenelle Environnement est ambitieux : réduire l'usage des produits phytosanitaires de 50 % d'ici à 2018 si possible. Il répond à des exigences de protection de l'environnement, mais aussi de santé des consommateurs et des utilisateurs, les premiers exposés. **L'engagement collectif** pour maintenir une agriculture productive ayant un recours plus modéré à des produits utiles, mais pas anodins, passe par des changements d'habitude, de la formation et des innovations techniques à tous les niveaux. Ainsi le plan ÉCO-PHYTO repose essentiellement sur des actions volontaires.

La dynamique est lancée : de nombreux agriculteurs ont été formés pour le Certiphyto, de nombreux observateurs, techniciens ou producteurs, participent à la surveillance biologique du territoire, des agriculteurs précurseurs se sont engagés dans un réseau de ferme (DEPHY). Il s'agit désormais d'**aller plus loin dans la maîtrise et la diffusion de changements de pratiques ou de systèmes et la préservation de la durabilité économique des exploitations.**

Cette lettre vous informera régulièrement des actions conduites en Pays de la Loire.

Jean-Loïc
LANDREIN | Président du Comité de pilotage Écophyto et Agronomie
par mission déléguée de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Retrouvez
les prochains numéros
sur www.agrilianet.com

SOMMAIRE

→ LES ACTUALITÉS

**Un plan en 9 axes
décliné dans la région** p. 1 & 4

→ LE DOSSIER TECHNIQUE

**Le bulletin de santé du végétal,
un outil d'alerte gratuit pour suivre
l'état sanitaire de vos cultures** p. 2 & 3

→ L'ORGANISATION

**Une concertation large
des professionnels** p. 4

LES ACTUALITÉS

1^{re} parution de la note régionale de suivi du plan

AXE 1

Pour suivre et évaluer l'utilisation des produits phytosanitaires, le plan Écophyto 2018 prévoit des indicateurs dont le principal est le NODU. Il mesure l'évolution des ventes de produits phytosanitaires, en termes de « nombre de doses unité ». Il fait l'objet d'un suivi annuel et d'une note publiée à l'échelle nationale et régionale. La première note de suivi régional est en ligne sur : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

D'autres indicateurs devraient suivre pour évaluer l'impact sur la santé et sur l'environnement. Véritable outil de repère pédagogique, l'indice de fréquence de traitement (IFT), permet à chaque agriculteur de se situer par rapport à son utilisation de produits phytosanitaires.



Objectif Ecophyto : réduire l'utilisation et les impacts
des produits phytosanitaires

13 groupes démarrent pour expérimenter, démontrer & diffuser

AXE 2

L'objectif du dispositif DEPHY (Démontrer, Expérimenter, Produire des références sur les systèmes économes en phytosanitaires), est de réduire l'utilisation des produits phytos, de maintenir les résultats économiques et la qualité des productions et d'améliorer les performances écologiques et économiques dans près de 130 fermes de notre région (1 200 en France).

Treize groupes d'agriculteurs sont suivis par un ingénieur à mi-temps : 7 en polyculture-élevage (dans tous les départements), 2 en grandes cultures (72), 2 en viticulture (44 et 49), 1 en maraîchage (85) et 1 en arboriculture (49).

Cinq exploitations de lycée font partie de groupes DEPHY et 2 se sont engagées dans un dispositif spécifique à l'enseignement agricole.

*"Le plan Écophyto repose
essentiellement sur des
actions volontaires."*

L'innovation passe aussi par la recherche

AXE 3

Pour mieux connaître et maîtriser les adventices, les maladies et les ravageurs, pour mieux tirer profit des auxiliaires et disposer de variétés plus résistantes, des programmes de recherche fondamentale et appliquée sont conduits et coordonnés à l'échelle nationale. Plusieurs acteurs de la région sont impliqués.



Des techniques alternatives existent... des améliorations
peuvent les rendre acceptables par les agriculteurs



Un réseau de professionnels engagés

Tous les acteurs des filières végétales engagés dans une dynamique de réduction des produits phytosanitaires contribuent à l'élaboration des BSV :

- Un comité de pilotage régional, présidé par la Chambre régionale d'agriculture, chargé de fixer les grandes orientations de la surveillance biologique du territoire.
- Un comité technique régional, composé d'experts et d'interlocuteurs techniques
- Six comités techniques opérationnels, un par filière végétale, chargés d'organiser la mise en oeuvre du réseau de surveillance, la remontée des informations et d'assurer le processus de rédaction des BSV.

Des sentinelles actives au service d'une grande filière de production en Pays de la Loire :

- 100 partenaires en réseau
- 300 observateurs sur le terrain
- 900 parcelles observées
- 100 espèces végétales observées
- 300 bio-agresseurs suivis
- 13 000 observations effectuées chaque année !

CONTACTS

• Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire (CRAPL) Hervé FRANÇOIS

Animateur régional Surveillance biologique du territoire et Bulletin de santé du végétal.
herve.francois@pl.chambagri.fr
Tél. 02 43 29 24 19 ou 07 86 43 03 38

• BSV Arboriculture - Stéphane LAMARCHE — FREDON stephane.lamarche@fredonpdl.fr

• BSV Grandes cultures - Hervé FRANÇOIS — CRAPL herve.francois@pl.chambagri.fr

• BSV Maraîchage - Maëlle KRZYZANOWSKI — CDDL maelle.krzyzanowski@cddl.org

• BSV Ornement - Noémie JACQUEMIN — FREDON noemie.jacquemin@fredonpdl.fr

• BSV Vigne - Nadège BROCHARD-MEMAIN Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique nadege.brochard@loire-atlantique.chambagri.fr

• BSV ZNA - Francine LOREAU — FDGDON 53 fdgdon53@wanadoo.fr

150 parutions par an

Six filières végétales sont couvertes dans les Pays de la Loire.

Calendrier des parutions :

- **BSV Arboriculture** : tous les mercredis à partir de 16 h 30 / 35 parutions annuelles minimum
- **BSV Grandes cultures** : tous les mardis à partir de 17 h 30 / 35 parutions annuelles
- **BSV Maraîchage** : 2 fois par mois le jeudi à partir de 17 h 30 / 15 parutions annuelles
- **BSV Ornement** : 2 fois par mois le jeudi de la fin de l'hiver jusqu'à l'automne à partir de 17 h 30 / 16 parutions annuelles minimum
- **BSV Viticulture** : tous les jeudis d'avril à début août à partir de 17 h 30 / 16 parutions annuelles minimum
- **BSV ZNA** : 1 fois par mois, le 1^{er} jeudi du mois à partir de 17 h 30 / 12 parutions annuelles.

Les bulletins sont consultables et téléchargeables en ligne sur les sites :

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

www.agrilianet.com

www.fredonpdl.fr

Avec votre smartphone, consultez les BSV où que vous soyez en scannant ce code !



TÉMOIGNAGES

Olivier DHOMMEAUX, chef de culture hors-sol, Pépinières Levavasseur, Brain-sur-l'Authion

"Je suis observateur pour la SBT depuis le printemps 2010. Dans ce cadre, j'ai pris le rythme de noter toutes les semaines les ravageurs et les auxiliaires présents sur deux cultures.

Grâce à ces suivis hebdomadaires cadrés par un protocole, **je suis plus en mesure de détecter les premiers foyers de ravageurs et de suivre leurs évolutions.** Ces comptages, que nous avons déjà entrepris en amont de la surveillance biologique du territoire, nous ont fait prendre conscience des capacités de régulation des auxiliaires naturels."

LE BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

Une nouvelle organisation a été mise en place en France depuis un an : **la surveillance biologique du territoire (SBT)**. Son but est de vous alerter sur l'état sanitaire de vos productions végétales.

Ses objectifs : détecter précocement les organismes nuisibles pouvant avoir un impact sur les rendements ou la qualité des cultures, garantir l'absence de certains

organismes pour l'exportation notamment et établir l'état phytosanitaire du territoire.

Ces **alertes gratuites et hebdomadaires** doivent vous permettre de lutter efficacement contre les bio-agresseurs des cultures — insectes, virus, bactéries, champignons — afin de réduire significativement l'usage des produits phytosanitaires.

Les bons outils font les décisions responsables

L'analyse des risques est basée sur les observations faites sur le terrain et une modélisation prédictive du développement des maladies. Par ailleurs, le choix a été fait de traiter toutes les espèces d'une même catégorie végétale globalement, parce que de nombreux phénomènes sanitaires relatifs à une espèce donnée indiquent l'apparition future de bio-agresseurs sur d'autres espèces. Cette approche systémique apporte de la cohérence et de la pertinence aux messages délivrés dans les bulletins de santé du végétal.

Dans chacun des bulletins, vous retrouverez des repères visuels clairs : résumé de la situation sanitaire, photographies d'insectes et de maladies, échelles de risques, images d'auxiliaires, graphiques d'évolution, carte de présence...



Une référence obligatoire pour le conseil

Le Bulletin de santé du végétal va constituer un des supports d'informations indispensables à la prescription dans le cadre de la certification du Conseil agricole pour les techniciens et les conseillers qui interviennent auprès des agriculteurs.

En d'autres termes, tout acteur du conseil en produits phytosanitaires devra s'appuyer sur les observations fournies par le BSV avant de formuler des recommandations.



Une information indépendante

Le bulletin de santé du végétal ne donne aucune préconisation en matière de produits phytosanitaires et fournit une analyse des risques phytosanitaires liés aux agresseurs identifiés.

Vous avez ainsi toutes les informations utiles pour prendre une décision stratégique, de manière autonome et indépendante, dans l'objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ainsi, le BSV me permet de connaître l'état sanitaire sur toute la région et des communes plus proches. Grâce aux informations fournies, je peux connaître la présence ou non d'un ravageur ou d'une maladie. Je reste ainsi plus vigilant. Cela me permet d'anticiper la protection à adopter pour mes cultures.

Si le risque vis-à-vis d'un ravageur ou d'une maladie est faible, je ne traite pas et je vais surveiller de plus près mes cultures. Je dispose, avec le BSV, d'un outil me permettant de réfléchir à l'intérêt ou non d'un traitement phytosanitaire."

Certiphyto : lancement de la phase généralisée à partir de septembre 2011

AXE 4

Le Certiphyto est le premier pas indispensable pour s'engager dans la réduction des produits phytosanitaires. Avec 30 centres de formation agréés et fortement engagés, notre région est la première en nombre d'agriculteurs formés : environ 12 000 agriculteurs lors de 1 000 formations réalisées entre décembre 2009 et juin 2011. Cette dynamique remarquable devra se poursuivre les prochaines années puisque le Certiphyto sera obligatoire d'ici à 2015.

Plusieurs modalités d'obtention du Certiphyto existent mais la principale consiste en une formation de 2 jours. Au programme : présentation des risques pour la santé et l'environnement, réglementation, conditions de l'utilisation au quotidien, principes de la protection intégrée et autres pratiques alternatives permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.



De la théorie à la pratique... exemple de gestion des effluents de produits phytosanitaires

Deux axes très ciblés

AXES 6 & 7

- Les DOM bénéficient d'actions spécifiques (AXE 6).
- Dans notre région, c'est la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) qui anime le volet des zones non agricoles (ZNA) (AXE 7).

CONTACTS

Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

- Animatrice régionale Écophyto 2018 : Myriam LAURENT
Tél. 02 41 18 60 44 – myriam.laurent@pl.chambagri.fr
- Animatrice Écophyto Cultures spécialisées : Edith BODET-EMEREAU
Tél. 02 41 18 60 56 – edith.bodet-emereau@pl.chambagri.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire

- Chef de projet Écophyto 2018 : Gilles WUSTER
Tél. 02 41 72 32 35 – gilles.wuster@agriculture.gouv.fr

Retrouvez les prochains numéros sur www.agrilianet.com et sur le site de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

L'ORGANISATION

Une concertation large... pour toucher tous les acteurs

AXE 8

Chaque région doit mettre en place un dispositif de concertation entre tous les acteurs concernés. En Pays de la Loire, le Comité régional d'orientation et de suivi (CROS) est présidé par le préfet de région et piloté par le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la continuité de la CREPEPP. Il réunit 120 structures environ, regroupées en 7 collèges : représentants locaux de l'Etat, collectivités locales, professionnels du monde agricole, organismes économiques et industriels, enseignement supérieur et recherche, associations de consommateurs et associations de protection de l'environnement.

Pour la mise en œuvre des actions, 3 comités de pilotage ont été constitués : le comité « Écophyto et Agronomie » réunit une cinquantaine de partenaires et coordonne la majeure partie des actions agricoles ; le comité de « Surveillance biologique du territoire » traite de ce volet spécifique, et une autre instance est chargée du pilotage des actions en zones non agricoles. Des groupes techniques assurent le suivi des indicateurs d'usages et d'impacts (contamination des eaux, santé, biodiversité) et la coordination des actions Certiphyto.

Parmi les missions du comité « Écophyto et Agronomie » : communiquer auprès de tous les acteurs. C'est bien l'objet de cet **écho phyto ligérien** que vous retrouverez régulièrement sur le site www.agrilianet.com.

Prévenir les risques pour les utilisateurs

AXE 9



Dès l'automne 2011, des actions de portée nationale devraient démarrer pour accentuer les efforts dans la prévention des risques pour les utilisateurs de produits phytosanitaires.

Se protéger par un équipement adapté selon les informations figurant sur les étiquettes

Le plan Écophyto 2018 est piloté par le ministère chargé de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par une partie des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, indirectement par les utilisateurs de produits phytosanitaires, donc par les agriculteurs.

